



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Arrondissement de NICE

MAIRIE DE CONTES

Décision n° 2025 04 11

OBJET :

Tarifs du service public de l'assainissement

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi quinze avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Francis Tujague, Maire de Contes.

Etaient présents : MM. Francis Tujague, Maire, Alain Alessio, Mme Michèle Maurel, M. Gérard De Zordo, Mme Nadine Ezingard, M. Armand Gasiglia, Mme Elodie Loretz, M. Alain Michellis, Mmes Lykke Saviane, Nicole Colombo, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Celeschi, Christophe Angéli, Mme Malika Vannucci, MM. Thierry Fauré, Kader Akeb, David Dongé, Olivier Camous, Mmes Sandrine Mauras, Chloé Roig, Edwige Alunni et M. Christophe Céragioli formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mmes Martine Abellan, Fabienne Irlès, M. Michel Caruso et Mme Sylvie Carletto.

Etaient excusées : Mmes Marie-Fleur Alquier et Kareen Woignier.

Le quorum est atteint

Madame Elodie Loretz a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que le tarif de l'assainissement est actuellement composé :

1/ D'une part communale :

- Forfait 6 mois jusqu'à 21 m³ : 38,70 euros
- Consommation par m³ au delà de 21 m³ : 0,30 euros
- Utilisations inférieures à 6 mois :
 - . Pour 1 mois : forfait de 6,45 euros pour 3 m³ et 0,30 euro par m³ au delà.
 - . Pour 2 mois : forfait de 12,90 euros pour 7 m³ et 0,30 euro par m³ au delà.
 - . Pour 3 mois : forfait de 19,35 euros pour 10 m³ et 0,30 euro par m³ au delà.
 - . Pour 4 mois : forfait de 25,80 euros pour 14 m³ et 0,30 euro par m³ au delà.
 - . Pour 5 mois : forfait de 32,25 euros pour 17 m³ et 0,30 euro par m³ au delà.
- Tout mois commencé est dû.

2/ D'une part intercommunale (SICTEU) : 1,42 euro par m³ depuis le 1^{er} janvier 2025

Pour rappel, cette part était de 1,52 € au 1^{er} janvier 2024 et de 1,62 € au 1^{er} janvier 2023.

Monsieur le Maire propose de maintenir ces tarifs, auquel s'ajoute depuis le 1^{er} janvier 2025 une nouvelle redevance pour performance des réseaux d'assainissement de 0,01 € / m³, mise en place par l'agence de l'eau. Cette redevance est collectée par la commune au profit du SICTEU.

**Le conseil municipal,
Où l'exposé du maire,
Après en avoir délibéré,**

Décide que les tarifs du service de l'assainissement, tels que précisés ci-dessus, seront appliqués à compter du 1^{er} janvier 2025.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 23

Nombre de représentés : 4

Nombre de votants : 27

Pour : MM. Francis Tujague, Maire, Alain Alessio, Mme Michèle Maurel, M. Gérard De Zordo, Mme Nadine Ezingear, M. Armand Gasiglia, Mme Elodie Loretz, M. Alain Michellis, Mmes Lykke Saviane, Nicole Colombo, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Celeschi, Mmes Martine Abellan, Fabienne Irles, M. Christophe Angéli, Mme Malika Vannucci, MM. Thierry Fauré, Kader Akeb, David Dongé, Olivier Camous, Mme Sandrine Mauras, M. Michel Caruso, Mmes Chloé Roig, Edwige Alunni, M. Christophe Céragioli et Mme Sylvie Carletto.

Contre : /

Abstentions : /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

La secrétaire de séance
Elodie LORETZ

Le Maire,
Francis TUJAGUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-210600482-20250415-20250411-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2025
Publication : 17/04/2025

Le Maire, Francis TUJAGUE